Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-264-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-264

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2027

Rapporteur : M. Yannick BANTSIMBA

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-264-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction n° 85-147-M0 du 20 novembre 1985 ;

Vu la délibération n°2026-106 du conseil municipal du 29 avril 2026 adoptant le Budget Primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026-113 du conseil municipal du 29 avril 2026 décidant de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n°2026-241du Conseil municipal du 30 septembre 2026 adoptant la décision modification n°1 au budget primitif 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 10 novembre 2026 ;

Considérant que pour assurer un fonctionnement normal des associations, établissements publics et autres organismes qui bénéficient habituellement de subventions communales, il convient de prendre des dispositions pour permettre le versement d'acomptes avant le vote du budget primitif 2027,

Considérant en conséquence qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne à liquider et mandater, pour l'exercice 2027, mais avant le vote du budget primitif, des acomptes de subventions aux associations, établissements publics et autres organismes désignés dans le tableau ci-annexé, dans la limite de 30% des sommes attribuées en 2026,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire de Champigny-sur-Marne à liquider et mandater, pour l'exercice 2027, avant le vote du budget primitif, des acomptes de subventions aux associations, établissements publics et autres organismes désignés dans le tableau ci-annexé, dans la limite de 30% des sommes attribuées en 2026 ;

ARTICLE 2 : DIT que les crédits correspondants seront pris en compte au Budget Primitif 2027 lors de son adoption.

A l'unanimité,
1 NPPV
M. Pascal EOUZAN

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE